



CLUB MINI FRANCE

INSCRIPTION POUR ACCES PISTE JOURNEE CIRCUIT DREUX SAMEDI 24 MAI 2008

Date limite d'inscription le 09 mai 2008

Je soussigné(e) : (écrire en majuscules)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

PAYS : TEL. : PORT. :

N° de membre CMF :

Souhaite engager mon véhicule mini classique ou dérivé pour évoluer sur la piste sous mon entière responsabilité lors de la journée circuit qui aura lieu le SAMEDI 24 MAI 2008 sur le CIRCUIT DU BOIS GUYON à DREUX (28100). Nous tenons à porter à votre attention que seuls les pilotes ayant au préalable signé les décharges de responsabilité (formulaires joints à cet envoi, et disponibles sur place le jour de la manifestation), pourront accéder à la piste.

ATTENTION

**UN ARCEAU 3 POINTS MINIMUM EST OBLIGATOIRE POUR L'ACCES PISTE
ELARGISSEUR DE VOIE (CALE, ENTRETOISE) SUR LE TRAIN AV INTERDIT**

(Un système anti-déjaugeage d'huile, un extincteur et un coupe-circuit sont fortement conseillés)

Tarifs des accès piste :

Forfait accès piste	Forfait comprenant l'accès pour	Tarifs en euro €	
		Membre CMF	Non-membre CMF
Journée	1 véhicule et 1 pilote	80€	100€

Règlement, (par chèque bancaire ou postal), à l'ordre du Club Mini France à joindre à l'inscription :

Fait àle : Signature :

Pour toutes autres informations contacter Christophe 06 03 05 46 64 ou mini94@free.fr Dossier d'inscription (4 pages) à retourner complet à l'adresse ci-dessous :



CLUB MINI FRANCE

Décharge de responsabilité, Attestation sur l'honneur, Abandon de recours concernant la journée Circuit Dreux 2008.

PILOTE : NOM : PRÉNOM : Groupe sanguin : ...

Numéro de permis de conduire :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

PAYS : TEL. : PORT. :

VEHICULE : MARQUE : TYPE : ANNÉE : CYLINDRÉE :

COMPAGNIE D'ASSURANCE :

N° DE CONTRAT : VALIDITÉ :

! IMPORTANT ! CONDITIONS D'ACCÈS AU CIRCUIT

La journée circuit organisée par le Club Mini France est une concentration de véhicule Mini , classiques et dérivés. L'accès à la piste est fait sous la responsabilité du conducteur du véhicule, sans esprit de compétition.

Les participants sont donc tenus d'observer les règles en vigueur sur le circuit et de respecter les consignes des commissaires de piste.

A ce titre, ne pourront participer que les véhicules en bon état de marche, (pneus, freins, pas de fuite d'huile ou d'essence, et tous les feux en état de marche). Toutes dégradations du circuit (clôture, barrière, piste, trace d'huile sur la piste, etc. ...) restent à la charge du propriétaire du véhicule produisant la ou les dégradation(s). Le permis de conduire sera exigé pour tout pilote.

Je m'engage :

à adapter mon pilotage à mes compétences, à porter constamment casque et ceinture de sécurité, à respecter le règlement du circuit (déposé en préfecture d'Eure et Loir), à exécuter immédiatement les consignes qui me seront données par le/les responsable(s) de piste.

Je soussigné(e), Mr/Mme propriétaire et/ou conducteur du véhicule désigné ci-dessus déclare décharger les organisateurs, les propriétaires ou exploitants du site, de toute responsabilité dans les dommages corporels ou matériels que je pourrais occasionner à moi-même ou à des tiers, quelles qu'en soient les circonstances du fait de l'utilisation de la piste, et plus généralement du site.

Je sais que cette attestation pourra être produite en justice, et que toute(s) fausse(s) déclaration(s) m'exposerait à des sanctions pénales.

Fait à : Le :

Signature
Précédée de la mention "lu et approuvé"



CLUB MINI FRANCE

REGLEMENT JOURNEE CIRCUIT DREUX 2008

• Article 1 :

Tout conducteur doit avoir signé et pris connaissance du présent règlement (déposé à la préfecture d'Eure et Loir), avant de pénétrer sur la piste. Tout passager doit avoir pris connaissance du présent règlement, avant de pénétrer sur la piste.

• Article 2 :

Sont admis sur la piste tous les véhicules de type Mini "classique" ou dérivés.

• Article 3 :

Chaque personne susceptible d'entrer sur la piste au volant d'un véhicule doit **impérativement** avoir participé au briefing pilote.

• Article 4 :

Pendant le briefing, chaque pilote est tenu de présenter son permis de conduire, la carte grise, la carte verte et le contrôle technique du véhicule. En ce qui concerne ce dernier, des dérogations pourront être accordés par le directeur de piste assisté du conseiller technique, s'ils estiment que le véhicule est conforme aux exigences de l'organisation.

• Article 5 :

Chaque pilote et/ou passager doit avoir signé une décharge de responsabilité avant de pénétrer sur la piste.

• Article 6 :

Chaque pilote est tenu d'avoir un degré d'alcoolémie conforme à la législation française (l'alcool est interdit sur le circuit). Le directeur de piste ainsi que la présidente du Club Mini France a tous pouvoirs pour contrôler le taux d'alcoolémie d'un pilote, s'ils estiment que celui-ci est susceptible d'être positif. Les substances psychotropes et/ou illicites, et tout médicaments pouvant entraîner la somnolence sont interdits. Article 6 bis : Tout pilote contrôlé positif à un alcotest se verra refuser l'accès à la piste sans préavis et sans remboursement.

• Article 7 :

Chaque véhicule est tenu de passer au « contrôle technique » (**effectué par nos conseillers techniques**).

Les points de contrôle sont les suivants :

Détails techniques
Participation au briefing pilote
Clignotants AV AR, feux de détresse, feux de stop sont obligatoires
Système éclairage, codes, phares, feu antibrouillard (facultatif mais conseillé)
Pare-brise en verre feuilleté (non fissuré) obligatoire vitres latérales, ainsi que la lunette arrière (verre ou plastique homologué)
Anneau de remorquage (Avant obligatoire, arrière conseillé)
Ceinture de sécurité ou harnais (pilote et passager)
Rétroviseurs intérieur et extérieur côté conducteur obligatoires, (côté passager conseillé)
Pneus en bon état
Casque homologué (pilote et passager)
Système d'échappement limité à 94 décibels
Système de freinage et frein de parking en état de fonctionnement

!!! Attention : Elargisseur de voie (cale, entretoise) sur le train AV interdit !!!



CLUB MINI FRANCE

• Article 8

Après concertation, le conseiller technique, ainsi que le directeur de piste au même titre que la Présidente du Club se réservent le droit de refuser l'accès sur la piste à tout véhicule et/ou tout pilote ne répondant pas aux exigences de sécurité de l'organisation.

• Article 9 :

Les véhicules ne possédant pas d'arceau de sécurité (minimum trois points) ne pourront pas accéder à la piste.

• Article 10 :

Le port du casque et de la ceinture de sécurité (ou harnais) sont obligatoires pour le pilote et l'éventuel passager.

• Article 11 :

Chaque plateau durera 10 minutes environ (la durée des sessions sera fixée définitivement le jour de la manifestation, ainsi que le nombre de véhicules).

• Article 12 :

Chaque véhicule pénétrant sur le circuit doit impérativement fermer les fenêtres ou entrouvertes au maximum de 5 cm. En cas de non respect de cette consigne de sécurité, le directeur de piste est apte à stopper le véhicule fautif et à l'exclure de la session en cours (selon l'article 16)

• Article 13 :

Chaque pilote est tenu, sous peine d'exclusion de la session, de respecter la couleur des drapeaux annoncés pendant la démonstration. Un non-respect répété des drapeaux de signalisation pourra entraîner une exclusion définitive du pilote, sans remboursement de ses frais d'engagement. Une fiche d'aide à l'apprentissage du rôle des drapeaux de signalisation est disponible en annexe de ce document.

• Article 14 :

Il ne s'agit en aucun cas d'une course. Par conséquent, toute personne jugée dangereuse, pour elle ou pour les autres, se verra expulsée définitivement du circuit et perdra, par là même, ses frais d'inscription.

• Article 15 :

L'accès à la piste n'est possible qu'en début de session : aucune entrée ne sera acceptée en cours de session sauf accord explicite du directeur de piste.

• Article 16 :

Tout véhicule quittant la piste en cours de session, que ce soit du fait du pilote ou sur décision du directeur de piste, ne pourra réintégrer la piste qu'à partir de la session suivante.

Je soussigné(e) Mr/Mme déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : Le :

Signature
Précédée de la mention "lu et approuvé"

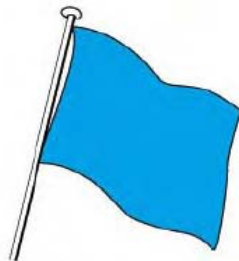


CLUB MINI FRANCE

DRAPEAUX UTILISÉS PAR LE DIRECTEUR DE PISTE ET LES COMMISSAIRES DE PISTE JOURNÉE CIRCUIT DREUX 2008

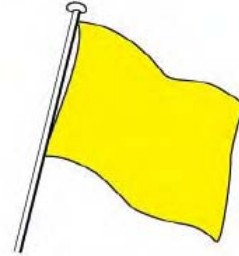


Drapeau vert : fin de zone neutralisée ; ce drapeau peut être utilisé pour indiquer le début d'une séance d'essais ou le départ des tours de formation.



Drapeau bleu : présenté aux pilotes qui vont être doublés avec un tour de retard au minimum. Sa signification est la suivante :

- immobile : gardez votre ligne, vous allez être doublé par un ou plusieurs pilotes.
- agité : gardez votre ligne, vous allez être doublé par un ou plusieurs pilotes, cédez le passage.



Drapeau jaune
Immobile : danger, ralentir, défense de doubler, début de zone neutralisée.
Agité : danger grave, défense de dépasser, soyez prêt à stopper.



Drapeau noir : mise hors course. Le pilote doit rejoindre immédiatement le parc ferme ou le parc coureurs et se présenter au directeur de course sans que ce drapeau soit nécessairement précédé d'un avertissement.



Drapeau rouge : signal d'interruption d'une course, ralentir, ne plus dépasser, rouler à allure réduite, s'arrêter à l'endroit indiqué par le directeur de course au briefing. Dès la présentation du drapeau rouge, l'ensemble des commissaires de piste agitent leurs drapeaux jaunes tout le long du circuit pour signaler l'arrêt de la course.



Drapeau à damiers noirs et blancs : fin de course, des chronos, des essais, de l'entraînement.